ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL509

présenté par M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 6

| À la seconde phrase de l'alinéa 3, après la deuxième occurrence du mot : |
|--|
| « et », |
| insérer le mot : |
| « des ». |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.